



# Communiqué de presse

## Conférence de presse annuelle du Surveillant des prix

Date 24 février 2012

---

**Le Surveillant des prix, Stefan Meierhans, a publié aujourd'hui le rapport annuel 2011 et a informé le public des priorités thématiques et des dossiers principaux en 2012. Alors que les activités du Surveillant des prix étaient particulièrement centrées sur le domaine de la santé et du social au cours de l'année écoulée, 2012 sera dominée par le thème du franc fort et de ses répercussions sur les prix à l'importation ainsi que les coûts indigènes pour l'industrie d'exportation et le secteur touristique.**

En 2011, le **domaine de la santé et du social** a été au centre de l'activité du Surveillant des prix. D'importants problèmes demeurent dans la mise en œuvre du nouveau système de *financement des soins*. En lieu et place de la réduction des coûts promise pour les résidents en EMS, on a observé dans plusieurs cantons un accroissement important des charges à la suite d'une réglementation du «financement résiduel» contraire à la loi. La question occupera encore le Surveillant des prix en 2012. Le Surveillant des prix a en outre pris position, à l'attention du Conseil fédéral, sur la nouvelle structure tarifaire uniforme applicable aux hôpitaux prodiguant des soins somatiques aigus (*SwissDRG*). Il a recommandé de ne les approuver qu'à certaines conditions, recommandation que le Conseil fédéral a largement suivie. Cette année, il adressera en outre aux cantons des recommandations concernant les forfaits par cas normés, les «valeurs de base» ou «baserates».

En 2011 encore, le Surveillant des prix a porté son attention sur le système des montants maximaux pour le remboursement des articles de la Liste des moyens et appareils (*LiMA*). Une comparaison a révélé dans certains cas des différences de prix notables par rapport à l'étranger et un important potentiel d'économies. Le Surveillant des prix a émis diverses recommandations au Département fédéral de l'intérieur (DFI), compétent en la matière. Dans sa prise de position, ce dernier laisse entrevoir un réexamen général de la LiMA. Une comparaison avec l'étranger des prix des *appareils auditifs* a rendu transparentes les grosses différences de prix internationales. Selon le Surveillant des prix, il est permis de douter que le système d'indemnité forfaitaire introduit en 2011 permettra de réduire les écarts constatés. Sur le front du *prix des médicaments*, son action en faveur d'une application systématique de la comparaison avec l'étranger et d'une adaptation au cours du change a porté ses fruits. La branche pharmaceutique a toutefois remis ce mécanisme d'adaptation en question tout récemment.

Au cours de l'année écoulée, la question du **franc fort** et de la **non-répercussion des avantages de change** pour les marchandises importées a pris toujours plus d'importance dans l'opinion publique. A la demande expresse du monde politique et avec son soutien, le Surveillant des prix a ouvert plusieurs analyses de marché et enquêtes sur les prix. Dans ce cadre, il a notamment pris contact avec les producteurs et importateurs de produits de marque et les deux principaux distributeurs. Depuis, on constate que les avantages de change sont davantage répercutés sur les clients finaux. Le Surveillant des prix prévoit de présenter en milieu d'année un rapport sur l'avancement du dossier.



Etant donné la situation monétaire et le contexte conjoncturel, le Surveillant des prix mettra cette année encore davantage l'accent sur la **question des facteurs de coût et des intrants dans les secteurs des industries d'exportation et du tourisme**. Dans la situation actuelle, il est en effet essentiel, pour maintenir la compétitivité de l'économie suisse et éviter la délocalisation de la production à l'étranger, que les prix de l'approvisionnement en électricité, en gaz ou en eau, par exemple, ou encore les tarifs postaux et des transports, soient concurrentiels sur le plan international et que la charge des taxes et redevances étatiques soit faible. En 2012, le Surveillant des prix examinera par exemple à la loupe le *prix du gaz* des distributeurs les plus chers, en se fondant sur les travaux tant empiriques que théoriques réalisés l'année dernière.

Dans le **domaine des infrastructures**, ce sont essentiellement les *tarifs des entreprises de chemins de fer* qui ont occupé le Surveillant des prix en 2011. Après avoir soumis la demande d'adaptation des tarifs de l'Union des transports publics (UTP) à une analyse approfondie, il a obtenu, par règlements à l'amiable, que certaines catégories de clients soient épargnées par la hausse de prix de l'abonnement général. Il a par ailleurs obtenu de BLS une forte réduction des hausses de prix pour le chargement des véhicules automobiles sur la ligne du Lötschberg, les utilisateurs réguliers avec cartes à points bénéficiant même de réductions de prix en semaine.

Toutefois, la compétence du Surveillant des prix en matière d'examen des tarifs des transports publics selon les modalités actuelles est remise en question. Des initiatives politiques visent en effet à restreindre ses compétences dans ce domaine. Le Parlement est en train de plancher sur une nouvelle disposition légale qui prévoit de fixer, pour le propriétaire, des objectifs de bénéfice sur lesquels le Surveillant des prix n'aurait pas prise. Cela relativiserait fortement la surveillance tarifaire au titre du droit de la concurrence dans le domaine des transports publics. Il reste à espérer que, dans l'intérêt des usagers des chemins de fer, l'on renoncera à ce projet de modification législative, qui soulève au demeurant de sérieuses questions de principe. Parallèlement, le Surveillant des prix procède actuellement à l'examen des hausses de prix annoncées par l'UTP pour fin 2012.

Selon l'issue de la consultation populaire du 11 mars, le **prix du livre** pourrait constituer un nouveau thème pour le Surveillant des prix. Selon cette loi, le Surveillant des prix serait chargé, une fois la réglementation introduite, de suivre de près l'évolution des prix sur le marché du livre. En cas de nécessité, il pourra demander au Conseil fédéral de fixer par voie d'ordonnance, pour chaque région linguistique, les écarts de prix maximaux autorisés par rapport à l'étranger. Il devrait toutefois donner la priorité à la recherche d'une solution consensuelle avec la branche.

#### **Statistique des dénonciations d'abus et des dossiers traités en 2011**

En 2011, la Surveillance des prix a traité 2639 demandes et dénonciations émanant du public. Ces dernières ont porté avant tout sur les prix et les tarifs du *domaine de la santé* (385 dénonciations). Le deuxième motif de réclamation en termes quantitatifs est la non-répercussion des avantages de change, notamment sur les revues et les livres importés. Un grand nombre de dénonciations ont en outre concerné les domaines des lettres et des colis, en rapport avec le dédouanement notamment, les transports ferroviaires et aériens, ainsi que les télécommunications.

Par ailleurs, 258 projets de modification de tarifs ont été soumis par les autorités au Surveillant des prix pour avis conformément aux art. 14 et 15 LSPr. Il a émis une recommandation concrète dans 56 cas. Le gros des interventions a porté sur les prix et tarifs dans le domaine du social et de la santé (27 cas). Enfin, le Surveillant des prix a aussi fait largement usage de son droit de recommandation en ce qui concerne les secteurs communaux de *l'approvisionnement en eau, de l'épuration des eaux et de l'évacuation des déchets* (16 cas).

#### **Renseignements:**

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 031 322 21 02

Beat Niederhauser, chef de bureau et suppléant du Surveillant des prix, tél. 031 322 21 03

Rudolf Lanz, chef Droit et information, tél. 031 322 21 05